



Décisions du Forestier en chef sur les résultats du calcul des possibilités forestières et les exigences particulières applicables à la Forêt Montmorency sous convention de gestion de forêt d'enseignement et de recherche avec l'Université Laval

RAPPEL À PROPOS DES CONVENTIONS DE GESTION DES FORÊTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE.

« Pour favoriser l'enseignement pratique et la recherche appliquée en foresterie, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune peut constituer, à même les réserves forestières, des forêts d'enseignement et de recherche. Ce dernier peut, aux conditions qu'il détermine, confier la gestion d'une forêt d'enseignement et de recherche à un organisme sans but lucratif voué à l'enseignement ou à la recherche.

Dans une forêt d'enseignement et de recherche, toutes les activités d'aménagement forestier sont réalisées à des fins d'enseignement et de recherche aux conditions prévues à la convention de gestion. »

Source : Loi sur les forêts

Actuellement, 16 conventions de gestion concernant des forêts d'enseignement et de recherche (FER) sont en vigueur au Québec. Elles couvrent une superficie totale de près de 37 000 hectares.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site Internet du MRNF à l'adresse suivante :
<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/recherche/soutien/connaissances-recherche-soutien-foret.jsp>

RAPPEL D'UNE DES RESPONSABILITÉS DU FORESTIER EN CHEF

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 94, le 14 juin 2005, le Forestier en chef a le pouvoir de déterminer, par essence ou par groupe d'essences, les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu sur les territoires publics, incluant les réserves forestières. De plus, il doit rendre publiques les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu ainsi que les justifications ayant conduit à les déterminer ou à les réviser (art. 17.1.3 de la loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)).

RÉALISATION DU CPF DE LA FORÊT MONTMORENCY

Compte tenu de la superficie du territoire, le Forestier en chef était prêt à réaliser le calcul des possibilités forestières (CPF) avec une méthode simplifiée. Les responsables de la gestion de la Forêt Montmorency désiraient, à des fins d'enseignement, que le CPF soit réalisé avec le logiciel Woodstock. Avec l'accord du Forestier en chef, le présent CPF a été réalisé par un consultant sous la responsabilité de l'Université Laval. La documentation relative à ce CPF a été déposée au Bureau du forestier en chef en décembre 2009 et sa version finale, en mai 2010.

DÉCISION DU FORESTIER EN CHEF SUR LES RÉSULTATS DU CPF APPLICABLES À LA FORÊT MONTMORENCY

La Forêt Montmorency est située à environ 54 km au nord de la ville de Québec, le long de la route 175. Elle est bordée au nord et à l'est par la Réserve faunique des Laurentides, au sud par le Séminaire de Québec et à l'ouest par le parc national de la Jacques-Cartier.

La décision du Forestier en chef sur les résultats du CPF de ce territoire, d'une superficie forestière productive nette de 4 834 hectares, représente un volume total pour toutes les essences de 11 800 mètres cubes solides nets. Ce volume représente une diminution de 17.5 % par rapport à la possibilité actuellement en vigueur et ce, avec une diminution de 2 % de la superficie nette depuis le CPF précédent.





RÉSULTATS DES CALCULS DES POSSIBILITÉS APPLICABLES AUX RÉSERVES FORESTIÈRES

Division Nord-Est



■ ■ ■ ■ ■ PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats du CPF applicables à ce territoire sont présentés à l'annexe 1A.

Les exigences du Forestier en chef, associées à l'ensemble des activités d'aménagement forestier, sont présentées à l'annexe 1B.

Le sommaire de l'analyse incluant les recommandations du Forestier en chef est présenté à l'annexe 2.

Veillez prendre note que les résultats de ce CPF sont applicables à la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2013.

■ ■ ■ ■ ■ SIGNATURE DU FORESTIER EN CHEF

L'analyse du calcul des possibilités forestières de ce territoire a été réalisée selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portées à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine les possibilités forestières de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing.f. M. Sc.
Forestier en chef
Le 7 juillet 2010

■ ■ ■ ■ ■ ANNEXES

- ANNEXE 1A -** Résultats du calcul des possibilités forestières applicables au territoire de la Forêt Montmorency.
- ANNEXE 1B -** Stratégies d'aménagement issues du calcul des possibilités forestières applicables au territoire de la Forêt Montmorency.
- ANNEXE 2 -** Sommaire de l'analyse du calcul des possibilités forestières applicables au territoire de la Forêt Montmorency.



RÉSULTATS DU CALCUL DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES APPLICABLES AU TERRITOIRE DE LA FORÊT MONTMORENCY

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE	SUPERFICIE DU TERRITOIRE (HECTARES)				ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (mètres cubes solides nets)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET/OU COMMENTAIRES
	TYPE DE SUPERFICIE	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Forêt Montmorency (Forêt d'enseignement et de recherche)	TOTALE	N/A	6 633		Sapin, épinettes, pin gris et mélèze (SEPM)	11 300	10 300	-8,8%	
					Thuya ou cèdre (THO)	0	0	--	
	FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE	N/A	5 872		PEUPLIERS	1 000	400	-60,0%	Stratégie d'aménagement axée sur la production des essences résineuses.
					FEUILLUS DURS	2 000	1 100	-45,0%	
	NETTE ¹	4 931	4 834	-2%	TOTAL	14 300	11 800	-17,5%	Ajout d'aires protégées, différences aux niveaux des inventaires et des courbes de rendement, réduction de 50 % de la superficie des pentes « E » et coupes totales (CPRS) réalisées en appliquant une rétention variable.

¹ Superficie nette du territoire toutes réductions enlevées. Cette superficie est utilisée pour le CPF.

STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT FORESTIER ISSUES DU CALCUL DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES
APPLICABLES AU TERRITOIRE DE LA FORÊT MONTMORENCY

NOM DE LA RÉSERVE FORESTIÈRE		SUPERFICIES ANNUELLES PRÉVUES DES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER SELON LE CPF (en hectares par année)													
		RÉSINEUX ¹							FEUILLUS ²						
		PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DEB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DEG) (EPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS)	COUPE PARTIELLE (CJ)	COMMENTAIRES	PRÉPARATION DE TERRAIN (SCA) (DEB)	REBOISEMENT ET REGARNI (PL) (REG)	ÉDUCATION ET ENTRETIEN (DEG) (EPC)	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (EC)	COUPE TOTALE (CPRS) ET COUPE DE SUCCESSION	COUPE PARTIELLE (CP)	COMMENTAIRES
Forêt Montmorency (Forêt d'enseignement et de recherche)	CALCUL PRÉCÉDENT 2004-2008	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	NOUVEAU CALCUL 2008-2013	N/D	9	25	2	52	11	Les niveaux des traitements indiqués représentent la moyenne des superficies traitées par le modèle Woodstock durant les cinq premières périodes quinquennales.	0	0	0	0	0	0	Aucune stratégie pour la production de feuillus

ANNEXE 2

Sommaire de l'analyse du calcul des possibilités forestières applicables au territoire de la Forêt Montmorency

1. MISE EN CONTEXTE	2. HYPOTHÈSES	3. ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES	4. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT	5. RÉSULTATS DES CALCULS	6. ANALYSE DES TABLEAUX COMPARATIFS DES RÉSULTATS
<p>Le calcul des possibilités forestières (CPF) de la Forêt Montmorency 2008-2013 a été réalisé par un consultant à partir des données et des hypothèses fournies par le groupe de travail sur le calcul de possibilité forestière de la Forêt Montmorency (FM). Les représentants de ce groupe sont : Louis Bélanger, ing.f., Ph.D. Frédéric Raulier, Ph.D. Julie Boulianne, ing.f. M.Sc.</p> <p>Les documents ont été déposés au Bureau du forestier en chef (BFEC) en décembre 2009 et révisés en mai 2010 à la demande des responsables de l'analyse au BFEC.</p> <p>Les données forestières proviennent des inventaires réalisés en 2002 sous la responsabilité du personnel de l'Université Laval. Ces données comprennent le mesurage de 193 placettes échantillons permanentes et l'établissement de 171 placettes échantillons temporaires.</p>	<p>Le volume des possibilités forestières a été déterminé à l'aide de la partie « optimisation » du logiciel <i>Woodstock</i>.</p> <p>Il n'y a pas d'âge de bris. Le volume des courbes demeure constant après 120 ans.</p> <p>Le réseau routier est considéré complet. Il n'y a donc pas de réduction appliquée pour les chemins futurs.</p> <p>La moitié des pentes de 31 à 40 % (cartographiées « E ») sont considérées inaccessibles et ont donc été exclues du CPF.</p> <p>Des courbes moyennes ont été produites à partir des données des strates d'inventaires de plus de 7 mètres en se basant sur la combinaison composition/fertilité.</p>	<p>Les orientations ministérielles sont respectées.</p> <p>Ce CPF prend en considération les ajustements demandés en décembre 2006 par le Forestier en chef.</p>	<p>On pratique la coupe mosaïque en trois passes dans le compartiment <i>Multiresources</i>.</p> <p>Dans le compartiment <i>Encadrement visuel</i>, la récolte se fait par des coupes de jardinage de 30 à 40% avec des rotations de 20 ans à perpétuité.</p> <p>Les strates d'aménagement ont été regroupées en 11 strates réparties dans deux groupes de calcul; 4 dans le groupe MIXTE et 7 dans le groupe SEPM.</p> <p>R1 : Pour le prochain CPF, nous recommandons de réaliser des inventaires de suivi des rendements des plantations et des regarnis.</p> <p>R2 : Compte tenu des risques de chablis après les coupes de jardinages, nous recommandons de réaliser des suivis réguliers afin de valider l'hypothèse présentée.</p>	<p>Essences résineuses : 10 300 mètres cubes solides nets annuellement (m³). Peupliers : 400 m³. Feuillus durs : 1 100 m³.</p> <p>Sur les 11 800 m³, 1 600 m³ (14%) et 1 000 m³ (8 %) devront provenir respectivement des pentes <i>E</i> et des encadrements visuels.</p> <p>Ces résultats tiennent compte du fait que la récolte est effectuée sur la moitié de la superficie des pentes <i>E</i> et que les coupes totales (CPRS) sont réalisées en appliquant une rétention variable équivalant à 5% du volume total annuel récolté dans les CPRS.</p> <p>Advenant le cas où une partie des volumes en rétention soient conservés dans des secteurs non accessibles à la récolte, le niveau des possibilités pourra être augmenté d'un volume équivalent par le Forestier en chef lors de a révision du CPF – des pièces justificatives devront lui avoir été préalablement présentées –. Ce principe s'appliquera également au bilan de la superficie récoltée dans les pentes <i>E</i> afin de permettre au Forestier en chef de réviser correctement les possibilités forestières.</p>	<p>POSSIBILITÉS : La comparaison entre les résultats du CPF actuel et du précédent est présentée à l'annexe 1A.</p> <p>STRATÉGIE : La comparaison entre la stratégie du CPF actuel et du précédent est présentée à l'annexe 1B.</p>

¹ RX = RECOMMANDATION SUITE À L'ANALYSE DES RÉSULTATS.